



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Psychologue de l'éducation nationale interne

Sections :

- **Education développement et apprentissage**
- **Education développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle**

Session 2021

Rapport de jury présenté par : Marie-Hélène LELOUP

Présidente du jury

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Avant-propos et remerciements

L'organisation d'un concours de recrutement est un processus au long cours qui mobilise à échéances régulières les membres du jury et du directoire, les services de la DGRH ainsi que le rectorat et l'établissement d'accueil. C'est l'implication de tous et de chacun qui *in fine* permet la bonne tenue des épreuves et la sélection des candidats finalement admis. C'est une mission de Service Public que de garantir la qualité, l'équité et l'efficacité des procédures.

Au nom du directoire et de l'ensemble des membres du jury, je tiens à remercier très chaleureusement toute l'équipe du lycée Jacques Callot qui a accueilli pour la première fois (l'oral ayant été ajourné pour la session 2020) les épreuves orales du concours interne : madame la Provisoire, Sylvie Freyermuth, madame Nathalie Mathieu, gestionnaire, monsieur Michel Caira référent informatique ainsi que tous les personnels et les appariteurs. Tous se sont mobilisés avec compétence et discrétion pour offrir aux candidats comme aux membres du jury des conditions d'accueil et de travail d'une qualité remarquable.

Mes remerciements vont également aux services du rectorat – Service des examens et concours et Service informatique – pour l'aide apportée dans la préparation, l'organisation et le déroulement du concours, notamment des épreuves en visio conférence.

Je remercie aussi les services de la direction générale des ressources humaines, tout spécialement au gestionnaire du concours qui, par son efficacité et sa disponibilité, a grandement facilité le travail du directoire et contribué au bon déroulement des épreuves. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je tiens enfin à exprimer ma gratitude à l'ensemble des membres du jury qui tant lors de l'épreuve d'admissibilité que lors de l'épreuve d'admission ont fait preuve de professionnalisme, d'adaptation, d'implication constructive et de bonne humeur. J'adresse des remerciements particuliers aux membres du directoire, Ania Aïté et Gilles Petreault, avec une mention particulière pour Gilles Petreault qui, pour sa dernière participation, aura apporté une contribution déterminante à la préparation et au déroulement sécurisé de l'épreuve orale de ce concours

Je souhaite aux candidats admis plein succès dans l'exercice de leurs fonctions et adresse mes encouragements à ceux qui, lors de cette session, ont vu leur candidature ajournée.

La présidente du jury du concours

Marie-Hélène Leloup

Introduction

Le concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses modalités et ses exigences.

Ainsi, les candidats du concours interne trouveront ci-dessous :

- des informations statistiques sur la session 2021,
- un rappel des modalités du concours,
- un bilan et une analyse du déroulement des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours interne 2021 ainsi que des conseils pour la préparation de la prochaine session,
- des informations complémentaires concernant le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Dans ce rapport, les acronymes suivants seront utilisés :

PsyEN pour psychologues de l'Éducation nationale

EDO pour Éducation, Développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

EDA pour Éducation, Développement et Apprentissages.

L'arrêté du 3 février 2017 reste le cadre de référence des modalités d'organisation de ce concours.

I) Statistiques du concours

Figurent entre parenthèses les données de la session 2020 à titre de comparaison.

Session 2021	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	20 (20)	20 (20)
Candidats inscrits		
<i>Femmes</i>	140 (148)	144 (159)
<i>Hommes</i>	11 (10)	15 (24)
Total	151 (158)	159 (183)
Candidats présents		

<i>Femmes</i>	71 (78)	85 (81)
<i>Hommes</i>	6 (7)	10 (17)
Total	77 (85)	95 (99)
Candidats admissibles		
<i>Femmes</i>	42 (39)	41 (32)
<i>Hommes</i>	2 (3)	3 (10)
Total	44 (42)	44 (42)
Candidats admis		
<i>Femmes</i>	19 (19)	18 (15)
<i>Hommes</i>	1 (1)	2 (5)
Total	20 (20)	20 (20)

Le nombre de postes mis au concours est de 40, 20 en EDA et 20 en EDO, identique à celui de l'année précédente. En revanche le nombre d'inscrits, quasi stable en EDA, a légèrement baissé en EDO. Le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité en février révèle un taux de participation en baisse en EDA et en hausse en EDO (à relativiser eu égard à la baisse du nombre de candidats) :

- 151 inscrits en EDA en 2021 contre 158 en 2020, 77 présents, soit une participation de près de 51%, en baisse par rapport à 2020 (54%) ;
- 159 inscrits en EDO contre 183 en 2020, 95 présents, soit une participation de près de 60%, contre 54% en 2020.

- Répartition par âge :

La moyenne d'âge de l'ensemble des inscrits s'établit à 42 ans en EDA et 41 ans en EDO, celle des admis à 42 ans en EDA et 38 ans en EDO.

- Origine professionnelle des candidats admis

Discipline recrutement	Lbl Spe	Lbl Profession	NB	%
0011X	PSYEN EDA	CERTIFIE	1	5,00%
		CONSEILLER D'ORIENTATION PSY.	2	10,00%
		CONTRACT. PSY EN-PSY SCOLAIRE	5	24,99%
		CONTRACTUEL MEN	1	4,99%
		ENSEIGNANT DU SUPERIEUR	1	5,00%
		PERS FONCTION PUBLIQUE	1	5,01%
		PROFESSEUR ECOLES	9	45,00%
Total général			20	100,00%

Discipline recrutement	Lbl Spe	Lbl Profession	NB	%
0012X	PSYEN EDCOSP	CONSEILLER D'ORIENTATION PSY.	5	24,98%
		CONTRACT. PSY EN-PSY SCOLAIRE	13	65,03%
		PLP	1	5,00%
		PROFESSEUR ECOLES	1	5,00%
Total général			20	100,00%

II) Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Lors de la session 2021, la répartition par corps d'origine était la suivante :

	FEMMES	HOMMES
PsyEN	10	7
IEN	6	6
PERDIR	1	
CPE	1	
MCF	1	
IGEN	1	1

III) Les épreuves, les attendus du concours, les points de vigilance du jury

- **L'épreuve d'admissibilité**

Les candidats au concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale passent une épreuve écrite commune aux deux spécialités (EDA et EDO).

Elle consiste en **une étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif.**

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 4 pour le concours interne.

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que le candidat devra étudier et sur lequel il devra se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une

synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse du candidat. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'Éducation nationale : un dispositif pédagogique particulier, un sujet relatif à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté ou sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire – refus, démobilitation, décrochage scolaire.

Le candidat est conduit à **faire la démonstration de ses capacités à appréhender le sujet dans sa globalité et sa complexité** afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'éducation nationale et ses axes de travail.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier les **capacités du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes** auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise dans le cadre de son futur métier.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

- **L'épreuve d'admission**

Le concours interne comporte une épreuve orale d'admission qui intervient dans la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (durée de préparation 1h30 ; durée de l'épreuve 1 heure avec un exposé de 20 minutes et un entretien de 40 minutes). L'épreuve est dotée d'un coefficient 6 pour le concours interne.

À partir d'une situation individuelle pouvant requérir l'intervention d'un psychologue de l'éducation nationale, il est attendu du candidat qu'il expose au jury son analyse et sa réflexion personnelles sur les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre dans la perspective d'apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle, tirée au sort par le candidat, comporte des questions le conduisant à raisonner par scénarios.

Cette épreuve doit notamment permettre au jury d'apprécier chez le candidat sa capacité de dialogue, son aptitude à proposer des réponses en les argumentant ainsi que ses compétences en matière de recul critique. Elle permet en outre d'apprécier sa capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions et à l'aune de la problématique vue dans tous ses aspects. L'aptitude du candidat à mobiliser, à des fins professionnelles, des aspects relevant de la recherche est un élément de valorisation de la candidature.

Le candidat développe dans son exposé les éléments constitutifs de la problématique. Cette

partie de l'épreuve est suivie d'un entretien avec le jury qui prend comme point de départ l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles diversifiées.

Les attendus du concours

Le concours de PsyEn (externe ou interne) répond à plusieurs exigences :

Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Cette première exigence conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées. De même leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent est appréciée à l'aune de leur compréhension des enjeux. Elle intègre l'actualité éducative au sens large (notamment les textes réglementaires), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, en percevoir la complexité et appréhender la diversité des approches possibles.

Le jury apprécie une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences...) et une capacité à construire une problématique à partir du sujet proposé et des questions qui lui sont associées. Postuler pour des fonctions de cadre A requiert par ailleurs de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. En effet, il est important de souligner que les candidats postulent pour des fonctions qui les amèneront à rédiger des écrits professionnels de différents types : notes, comptes rendus etc.

Un recrutement de psychologues de l'éducation nationale

Le jury rappelle que « Les psychologues de l'éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Au près des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment au près des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise ». (Décret 2017-120 du 1^{er} février 2017)

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation du décret du 1^{er} février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues

de l'éducation nationale (Arrêté du 26 avril 2017). La connaissance du référentiel de connaissances et de compétences des métiers du professorat et de l'éducation constitue un appui professionnel indispensable.

Le jury s'attend également à ce que les candidats connaissent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles), les procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, les parcours de scolarisation possibles, les partenaires internes et externes et les outils du PsyEN.

S'agissant du concours interne, la capacité des candidats, notamment de ceux issus de l'éducation nationale, de prendre appui sur des exemples tirés de leur pratique professionnelle est appréciée pour autant qu'elle soit pertinente, analysée et recontextualisée par rapport au sujet proposé.

Les points de vigilance du jury

Ils valent tant pour le concours externe que pour le concours interne.

Le jury valorise dans son évaluation un certain nombre de compétences transversales, de savoir-être, et de connaissances utiles voire nécessaires - à des degrés divers selon les épreuves. Les candidats reliront d'ailleurs avec profit les rapports de jury des années précédentes car beaucoup de remarques sont récurrentes.

Ainsi les épreuves requièrent une solide culture en psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, à l'enseignement, aux apprentissages et à l'orientation scolaire et professionnelle, notamment la psychologie cognitive. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience des candidats, les situations et les pratiques.

Les candidats qui disposent d'une connaissance précise et contextualisée des textes réglementaires, des lois et des réformes en cours et du fonctionnement du système éducatif peuvent la traduire aisément en enjeux (école inclusive, bien-être, décrochage etc.).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité des candidats à se projeter dans le métier de PsyEN, à s'approprier la posture de cadres de l'Éducation nationale, porteurs des valeurs républicaines et membres à part entière des équipes éducatives. Le jury est attentif à la compréhension des missions du PsyEN notamment des spécificités de son intervention dans le cadre institutionnel. Il s'agit de se situer en tant que psychologue de l'Éducation nationale et non de psychologue dans l'Éducation nationale.

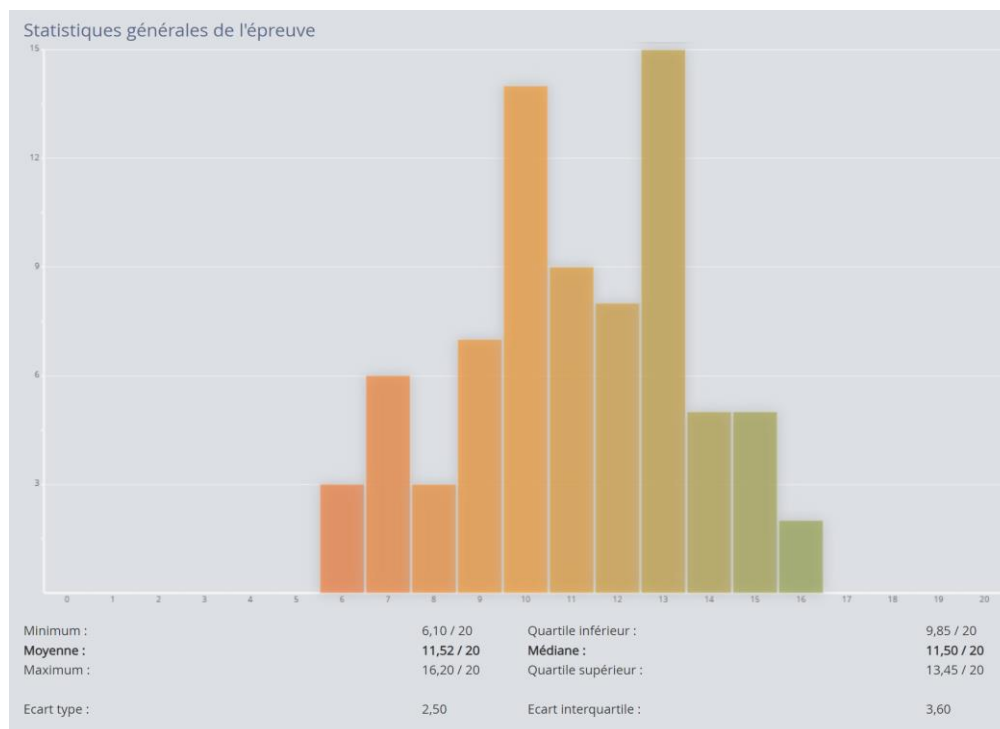
Le jury s'assure également de la connaissance générale par les candidats des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, du rôle des acteurs du système éducatif et des partenaires extérieurs ainsi que de la compréhension des relations inter-catégorielles et interpersonnelles au sein des équipes éducatives.

L'expression d'une motivation authentique pour les missions de PsyEN et un attachement aux valeurs du service public constituent pour les candidats des points d'appui importants pour valoriser leur propos.

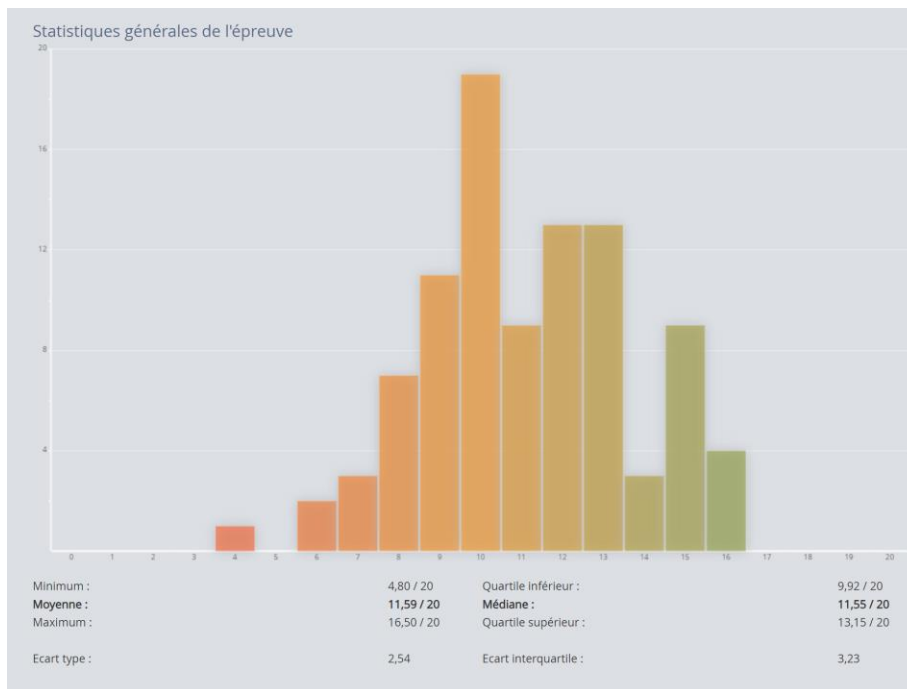
IV) Bilan des épreuves d'admissibilité et d'admission

- **Les statistiques générales de l'admissibilité / admission**

Les statistiques de l'épreuve écrite EDA :



Les statistiques de l'épreuve écrite EDO



Moyennes (/20) obtenues pour 44 admissibles et 20 admis (EDA et EDO)

PSYEN EDA	
Admissibles	Admis
2020 : 13,74	14,92
2021 : 13,32	15,26

PSYEN EDO	
Admissibles	Admis
2020 : 14,49	15,36
2021 : 13,82	15,43

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Étude de dossier 2020	17,85 - 12,10	17,05 - 13,00
Étude de dossier 2021	16,20 - 11,20	16,50 - 12,00
Admis		
<i>Étude de dossier (oral) 2020¹</i>	17,85 - 13,35	17,05 - 14,40

¹ Rappel : La crise sanitaire a conduit à l'annulation des épreuves orales d'admission et à la publication de l'**arrêté du 10 juin 2020**, portant adaptation des épreuves du concours interne de recrutement des PsyEN ouvert au titre

Étude de dossier (oral) 2021	18,50 – 13,50	18,00 – 13,50
------------------------------	---------------	---------------

Les moyennes présentées dans les tableaux ci-dessus montrent que seule une préparation sérieuse permet la réussite à ce concours. Les résultats des candidats admis attestent un très bon niveau.

Les remarques du jury spécifiques à l'épreuve écrite

La qualité des copies (orthographe, ponctuation, grammaire, expression, lisibilité fonctionnelle)

Les PsyEn ayant de plus en plus d'écrits à réaliser dans leur pratique professionnelle, de solides qualités de rédaction sont nécessaires. Dans l'ensemble, les copies sont de qualité. La maîtrise de la langue (grammaire, orthographe) fait la différence entre les candidats. Les points de vigilance sont à faire porter sur des phrases trop longues, le recours à des expressions familières, l'aspect global de la copie (quelques copies avec beaucoup de ratures), la lisibilité de la copie (une copie qualifiée d'illisible). Il est conseillé d'écrire avec un scripteur de couleur noire pour améliorer la lisibilité des copies.

La structuration de la pensée : introduction problématisée, construction en différentes parties, parties équilibrées et transitions entre les parties, qualité de l'information et de l'argumentation, contextualisation

Quelques copies, peu nombreuses, ne comportent pas d'introduction ni de conclusion, le candidat apportant une réponse directe aux questions. Il est important de rappeler que les propos introductifs et la conclusion doivent réellement servir le sujet et aider à la problématisation. L'introduction ne saurait être une simple annonce du plan.

La construction en différentes parties est respectée de manière générale. Les différentes parties sont souvent équilibrées même si parfois une question traite l'autre. Cependant, certains candidats répondent à chaque question indépendamment l'une de l'autre sans faire de lien entre elles, ce qui nuit à la qualité de l'argumentation.

Certains candidats ne s'emparent pas des documents. D'autres tiennent un discours général qui ne correspond pas au questionnement. Au risque de se répéter, le jury rappelle que les connaissances acquises doivent être mobilisées en fonction et au service du sujet de l'épreuve. Un discours trop général, extérieur à la thématique de l'épreuve présente fort peu d'intérêt.

Parfois, des connaissances institutionnelles ou théoriques faibles ne soutiennent pas l'argumentation. La contextualisation est faible : très peu de références par exemple à la crise sanitaire et à l'actualité.

de l'année 2020 : le concours interne n'a comporté qu'une épreuve d'admission, c'est l'épreuve d'admissibilité qui a fondé la sélection des candidats admis.

Quelques candidats, à la marge, ont été pris par le temps et n'ont pas répondu à toutes les questions.

Seules les meilleures copies sont structurées et problématisées. Elles comportent une introduction mettant en lien les concepts clefs et annonçant le questionnement. On y retrouve la transition entre les parties, de même que la qualité de contextualisation et d'argumentation.

Traitement de la première question : selon vous quel impact peut avoir un vécu traumatique dans le parcours scolaire d'un élève ?

Points forts

Dans l'ensemble, le lien entre événement traumatique et parcours scolaire est fait. Dans les meilleures copies, le vécu traumatique est défini, ses répercussions sur le parcours scolaire sont analysées au regard des caractéristiques individuelles et de l'environnement familial mais aussi de la nature du vécu traumatique et de la période considérée. Un regard global est porté sur l'enfant et l'élève dans son environnement.

Les meilleures copies articulent éléments du dossier et connaissances théoriques apportées par le candidat. Elles mettent en valeur les acquis de l'expérience professionnelle des candidats.

Points à améliorer

A manqué une définition claire et étayée théoriquement du traumatisme ou des différents types de traumatismes. La distinction entre événement et parcours traumatique a été peu prise en compte. L'amplitude du parcours scolaire a été peu questionnée (pas de distinction entre des élèves relevant de l'école maternelle ou du cycle 3).

Il s'agissait d'organiser, de structurer les différents impacts possibles en évitant de dresser des listes de faible intérêt.

Traitement de la seconde question : en quoi le milieu scolaire peut-il favoriser la résilience chez l'enfant ou l'adolescent ?

Points forts

La nécessité d'une approche globale au sein de l'institution scolaire est bien pensée et le rôle de l'équipe éducative dans une intervention coordonnée, bien appréhendé. Dans les meilleures copies, la définition de la résilience est présente. Le lien avec le climat scolaire a été fait de manière générale ainsi qu'avec le milieu scolaire en tant que lieu de l'interaction sociale. La fonction de l'école comme institution structurée et structurante, comme rempart au bouleversement personnel que peut être le traumatisme est bien appréhendée tant dans son cadre contraignant que cadrant avec l'importance des liens forts qui unissent personnels et élèves comme facteur de résilience.

Points à améliorer

Manque parfois la définition de la résilience et du milieu scolaire. Il s'agissait de ne pas se restreindre à la relation élève/enseignant. Le discours a pu rester centré sur la dimension psychoaffective sans lien avec le milieu. L'ancrage dans les apprentissages et la vie régulée des classes est peu pris en compte. Manque souvent une référence à la notion de développement en lien avec les étapes clés de l'enfance, de l'adolescence et de la scolarité. Les moments charnière de la scolarité, telle la transition école/collège et les questionnements sur les liens à organiser ou non entre PsyEn auraient mérité un traitement. Il aurait été intéressant d'illustrer les propos en évoquant de manière concise une action menée, une méthode éprouvée...afin de davantage contextualiser l'analyse.

Traitement de la troisième question : quelle est la fonction du PsyEn dans l'accompagnement des élèves et des équipes à la suite d'un vécu traumatique. Vous pouvez appuyer votre argumentation sur vos connaissances et sur les différents documents présentés.

Points forts

EDA : une distinction opérationnelle des différents niveaux d'analyse (types de traumatismes, lieux, victimes directes et indirectes, ...) ainsi que des missions du psychologue (en individuel ou en collectif), auprès des élèves ou des enseignants. Des candidats font valoir leur expérience en se positionnant clairement comme PsyEn dans un plan d'action concret.

EDO : positionnement clair du rôle du PsyEn et capacité à se situer dans l'institution en tant que PsyEn en lien avec les autres membres de la communauté éducative et les partenaires extérieurs. L'appui sur le référentiel de compétences, le cadre d'intervention du PsyEn à destination des élèves et des équipes, la connaissance des structures (CMP, partenaires extérieurs) et la référence au cadre éthique et déontologique du PsyEn avec l'éclairage d'exemples contextualisés ont permis de mettre en exergue les compétences attendues.

Points à améliorer

EDA : la référence aux textes officiels et aux missions du PsyEn sera à renforcer. La connaissance des interlocuteurs du PsyEn est parfois fragile et le travail en partenariat pas toujours évoqué. Le rôle du PsyEn est parfois confondu avec celui d'un clinicien.

EDO : Certains candidats ont énuméré les fonctions du PsyEn sans lien avec les questions de traumatisme et de résilience. Une énumération ne rend pas compte des arbitrages permanents et des dilemmes du métier. Par ailleurs, quand la définition des types de traumatismes ainsi que les différents âges de la vie n'étaient pas évoqués dans les questions précédentes, le rôle du PsyEn est apparu comme indifférencié, se bornant parfois à une notion d'écoute un peu floue. Les missions ont pu être abordées dans un espace décontextualisé et rester très générales.

Le jury a valorisé les propos qui témoignaient d'une appropriation de la circulaire de mission et du référentiel de 2017 précédemment cités pour convoquer le rôle du PsyEN, apporter des réponses réalistes, adaptées au terrain. Il recommande un positionnement souple et prenant

en compte les contextes et paramètres. Il est important que les idées développées soient argumentées et étayées sur une littérature scientifique et une analyse réflexive des expériences. En aucun cas, le rôle du PsyEn ne peut se résumer à une liste d'actions, de prescriptions ou d'expériences professionnelles et/ou à des dispositifs et des instances auxquels le PsyEN participe.

Conseils aux candidats

Poser un propos introductif problématisé qui montre que le sujet est compris. Une définition des termes du sujet permet de bien le spécifier.

Définir les concepts, rédiger les enjeux et les problématiser, les mettre en perspective

S'appuyer sur les documents sans être dans la paraphrase surtout si l'argumentation n'est pas soutenue par des expériences vécues ni des vignettes cliniques. Toutefois, une réflexion personnelle contextualisée reste indispensable.

Bien mettre en avant la posture spécifique du PsyEn dans le cadre scolaire en prenant appui sur les missions et le code de déontologie. La caractérisation du milieu scolaire dans la prise en compte du questionnement est importante. Le rôle du PsyEN doit être envisagé au sein des équipes et au travers d'une prise en compte des composantes des classes et des écoles.

Eviter les références, les apports trop éloignés de la thématique de l'épreuve.

Eviter de relater des faits trop précis issus de son expérience professionnelle sans analyse et prise de distance. Par maladresse, certains candidats livrent des éléments très personnels sur leur parcours ou expérience. Il faut veiller à ne pas lever l'anonymat de la copie.

Eviter le hors sujet, les réponses trop généralistes. Des discours trop généraux sur l'état de l'éducation nationale ou telle politique éducative réduisent le propos s'ils ne sont pas mis en perspective.

Veiller à la gestion du temps.

Les références bibliographiques sont appréciées lorsqu'elles permettent de traiter le sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur mais d'utiliser ses propos à bon escient afin de soutenir une argumentation. Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées : titre de l'œuvre souligné, nom de l'auteur après une virgule. Les citations doivent être transcrites entre guillemets.

Le jury encourage les candidats au concours à s'imprégner des ressources proposées dans la bibliographie mise à leur disposition. Le programme est disponible à l'adresse suivante <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264> (rubrique « organisation des sessions 2021 et 2022 »).

Cette liste ne constitue pas une liste exhaustive des attendus en termes de références. Elle vise à encourager les candidats à travailler la bibliographie publiée chaque année qui doit leur

permettre d'identifier des problématiques au cœur des préoccupations des acteurs du système éducatif et dont la connaissance est indispensable pour de futurs PsyEN.

L'épreuve d'admission

Comme énoncé *supra*, cette épreuve permet notamment au jury d'évaluer chez le/la candidat(e) son aptitude au dialogue, à proposer des réponses en les argumentant et en s'appuyant sur des connaissances ainsi que ses compétences en matière de recul critique. Elle est en outre l'occasion de repérer sa capacité à appréhender de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice de la spécialité et de son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions.

Lors de l'exposé, le jury apprécie que les candidat(e)s proposent clairement une problématique et présentent une réflexion structurée s'appuyant sur un plan annoncé en introduction, élargissant le propos en conclusion, inscrivant ainsi le sujet dans un cadre systémique. Il valorise également l'utilisation des documents et des références de façon pertinente pour donner de la consistance à leur présentation.

Le jury lance l'entretien à partir de l'exposé du candidat de façon à aborder des situations professionnelles diversifiées. Il s'agit de prendre de la hauteur par rapport à la situation à analyser, en la confrontant à d'autres situations, ce qui permet d'évaluer les facultés d'adaptation des candidats et leur capacité à se projeter dans la fonction. Le jury conjugue souvent questions précises et questions plus ouvertes. Dans ce dernier cas, le candidat, par rapport à des situations complexes de terrain, voire des dilemmes, est évalué à l'aune de sa capacité à se positionner non seulement en tant que professionnel de la psychologie, mais aussi en qualité de fonctionnaire garant de la continuité et de l'efficacité du service public d'éducation.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et apprentissages », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité d'analyser et de comprendre une situation, un travail en équipe au sein d'un cycle, d'un RASED, d'une équipe pluri-professionnelle. La notion de « continuité éducative » (liens entre cycles d'enseignement, avec les différents lieux de vie de l'enfant, avec les partenaires...) doit être comprise par le candidat. Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve est de déceler ses aptitudes dans la conduite d'actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives et d'accompagnement à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité de relier la spécificité de la période de l'adolescence, dans ses aspects singuliers et son inscription sociale avec l'engagement scolaire de l'élève et la nécessité d'élaborer d'un projet d'orientation et de construction d'un parcours de formation qualifiant, débouchant sur une insertion professionnelle. Pour ce faire, la compréhension du candidat des attentes et des contraintes

du monde économique et professionnel, sa connaissance des problématiques du monde du travail et du marché de l'emploi, des différentes filières et modalités de formation doit être recherchée. De même, sa sensibilité aux questions de bienveillance et de climat scolaire, son appréhension des questions d'accompagnement des parcours des adolescents et des jeunes adultes et de contribution à la réussite scolaire et universitaire sont sondées.

L'aptitude au dialogue est valorisée d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, de clarté dans le propos, d'écoute lors du temps d'échange avec le jury. Les attendus quant à la posture professionnelle et la loyauté sont éprouvés lors de l'entretien.

Les candidats capables, à partir de l'analyse psychologique de l'élève, d'apporter des pistes d'adaptations pédagogiques aux enseignants ont retenu l'attention du jury. Ils ont été d'autant plus valorisés qu'ils ont su mobiliser des références théoriques, voire des recherches scientifiques, à la croisée des sciences cognitives et de la pédagogie.

L'usage des bilans psychologiques constitue un point d'appui important pour la pratique du PsyEN. La méconnaissance de leur fonctionnement et le manque de précision quant à l'interprétation de données chiffrées relevant d'une approche statistique et critériée pénalisent certains candidats, parfois déroutés quand il s'agit d'expliquer simplement à quoi renvoie un écart-type ou un rang centile. La connaissance de la pluralité des batteries de tests psychométriques à disposition est impérative de même qu'une connaissance des épreuves projectives, qu'elles soient narratives (CAT, TAT, PN...) ou graphiques (dessins de personnage, de la famille, D10 etc.). La lecture d'ouvrages théoriques sur l'analyse des tests, même en lien avec des études de cas, ne peut remplacer l'expérience de la conduite de ceux-ci (stages etc.).

Le jury attend du PsyEN un éclairage fondé sur le croisement de données objectives et subjectives (Par exemple la capacité à inférer un indice de maturité graphique à partir d'un dessin du bonhomme...).

- **Les remarques du jury spécifiques à cette épreuve orale**

Exposé

Qualité d'expression des candidats

Pour la majorité des candidats, la qualité d'expression est fluide, adaptée à la situation de concours.

Qualité de la communication avec le jury

La communication avec le jury est généralement aisée. Quelques candidats ont des difficultés à se décentrer de leurs notes et à entrer en communication avec le jury.

Respect du temps imparti

Globalement, les candidats respectent le temps imparti. Quelques candidats ont exposé pendant dix ou douze minutes. Aucun candidat n'est allé au-delà du temps réglementaire.

Points forts

Les très bons exposés sont organisés à partir d'un plan structuré, avec une introduction et une conclusion. Ils mettent en avant les interrogations liées aux informations qui ont pu manquer pour analyser la situation.

La préparation est étoffée et respectueuse du questionnement. La situation soumise à l'examen des candidats est analysée. Des hypothèses diagnostiques sont posées et les réponses sont argumentées à partir d'une exploration des différents champs théoriques de la psychologie. Les candidats ont une bonne connaissance des missions du PsyEn et sont capables de se projeter dans la fonction avec des propositions concrètes.

Les meilleurs exposés parviennent à mettre en lien connaissances théoriques et textes officiels avec le sujet.

Points à améliorer

Un exposé sans plan annoncé, pas toujours structuré

Des candidats qui ont du mal à se distancier de leurs écrits rédigés.

Un manque d'analyse avec des candidats restant dans le descriptif des situations, qui ne parviennent pas à problématiser, restent dans la paraphrase.

Des candidats qui « perdent de vue » le cas soumis à investigation au cours de l'exposé, proposent un catalogue d'actions sans beaucoup de lien avec la situation.

Une difficulté à garder le dynamisme sur le temps imparti et à mobiliser l'attention de chacun des membres du jury.

Interrogation

Points forts

Des candidats attentifs, qui prennent en compte le questionnement, entrent en communication avec le jury, ont une bonne connaissance des outils et du système éducatif. Ils adoptent une démarche réflexive de qualité, leurs réponses sont argumentées et problématisées. Ces candidats sont bien préparés aux exigences du concours, disposent de solides références dans les différents champs de la psychologie et savent articuler théorie et pratique.

Points à améliorer

Certains candidats ont des difficultés à élargir la problématique de départ pour se projeter dans une réalité de terrain et planifier leurs actions.

Leur connaissance du système éducatif, du référentiel métier et des outils du PsyEn est insuffisante.

Leurs assises théoriques sont fragiles.

Ils font des propositions éloignées de la réalité du terrain ou ne peuvent mobiliser leur expérience antérieure

Le jury a dû étayer la réflexion de ces candidats par manque d'approfondissement des réponses.

Conseils aux candidats

Lire le sujet avec attention pour bien prendre la mesure de l'ensemble de la situation.

Exprimer les informations qui ont manqué pour explorer pleinement le sujet.

Apporter des éléments de réponses argumentées et construites, bien maîtriser les concepts avancés.

Limiter les verbes d'action trop vagues (accompagner/aider) et s'attacher à une explicitation du « comment ».

Resituer les actions du PsyEn dans un cadre institutionnel en lien avec les politiques éducatives

Prendre appui sur son expérience antérieure pour valoriser sa candidature.

Ne pas hésiter à aborder certaines questions avec bon sens et spontanéité.

Sujet de l'épreuve d'admissibilité : étude de dossier portant sur les politiques éducatives (documents joints en annexe)

Barème d'évaluation

- **Construction générale des réponses : 10 points**
- **Structuration de la pensée et méthodologie : 20 points**
- **Question 1 : 20 points**
- **Question 2 : 20 points**
- **Question 3 : 30 points**

Conclusion

Les candidats du concours interne exprimeront d'autant mieux leur potentiel qu'ils pourront prendre appui sur des références théoriques solides, une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, une capacité à problématiser et analyser les situations proposées au-delà de l'action concrète, à faire montre d'un positionnement professionnel rigoureux dans un environnement complexe où ils interagissent avec de multiples acteurs au sein et à l'extérieur de l'éducation nationale en gardant comme objectif premier l'intérêt bien compris des élèves.

ANNEXES

Étude de dossier portant sur les politiques éducatives – École et résilience.

Document 1 : Extrait de « L'école peut-elle être facteur de résilience ? »

Marie Anaut *revue du CAIRN N°2006/3 n°63*

Il est habituel et nécessaire de se pencher sur ce qui fait problème dans le développement des enfants et leurs rapports aux apprentissages. Mais il est important aussi de tenter de comprendre les processus à l'œuvre lorsque, parfois contre toute attente, les enfants réussissent leur scolarité malgré les conditions difficiles qu'ils vivent ou ont vécues dans leur environnement familial et social. En effet, la connaissance du cheminement de ces élèves atypiques qui s'adaptent malgré un contexte d'adversité peut permettre de mieux cerner les variables sur lesquelles des interventions d'aide pourraient être possibles pour d'autres enfants en difficulté.

Depuis longtemps, on peut observer que bien des enfants se développent grâce ou à travers l'investissement de la scolarité, malgré des conditions de vie aversives (Rochex, 1999). Qu'il s'agisse de carences affectives graves dans le contexte familial, de maltraitements physiques et/ou psychologiques, voire d'abus ; ou bien dans le contexte social, de trajectoires de vie délétères, marquées par les guerres, les génocides et les traumatismes de diverses origines.

On peut donc s'interroger sur les processus mis en jeu dans le cadre de l'institution scolaire qui semblent participer à la protection des enfants. On peut tenter de comprendre ce phénomène à partir de l'analyse des interactions relationnelles et du croisement entre les facteurs de risque et les facteurs de protection. Nous verrons dans quelle mesure le paradigme de la résilience, dans ses développements actuels, peut participer à la compréhension et à l'éclairage de ces situations singulières. Nous interrogerons plus particulièrement le rôle du contexte scolaire et celui des enseignants dans l'accompagnement de la résilience à l'école.

Si l'entrée à l'école peut parfois être vécue comme une expérience traumatique par certains enfants, notamment pour les enfants surprotégés par leur famille, en d'autres occasions, elle peut représenter un soulagement et une planche de salut pour un enfant carencé ou maltraité. Certes, ces enfants peuvent quelquefois connaître une maltraitance redoublée dans le système scolaire, se traduisant par exemple par le rejet des autres élèves, l'incompréhension des adultes, des punitions, voire des humiliations. Mais combien d'enfants, malgré des conditions de vie marquées par d'extrêmes difficultés d'ordre familial (carences affectives familiales, maltraitements physiques et psychiques, abus, traumatismes...), vont trouver un refuge salvateur dans le contexte scolaire ?

[...]

Promouvoir la résilience à l'école ? La résilience résulte de la confrontation de trois domaines : les éléments d'ordre interne au sujet (particularités singulières, capacités, personnalité, modalités défensives...) ; les éléments d'ordre familial (contexte psychoaffectif, relations familiales, en termes de protection et de facteurs de risque...) ; les éléments issus de la péri-famille et du contexte socio-environnemental (appartenances communautaires, sociales, religieuses, idéologiques...). Lorsque des blessures sont occasionnées (carences graves et/ou traumatismes), chacun de ces domaines va contribuer, d'une façon plus ou moins importante ou efficace, à bâtir la trame du processus de résilience. Ainsi, des formes de résilience peuvent se mettre en place de manière spontanée en faisant fonctionner les rouages des contextes existants. Mais parfois l'un des domaines est moins opérant qu'un autre et pourrait bénéficier d'un accompagnement, voire d'une stimulation, par des actions ou des préparations visant à promouvoir la résilience chez l'individu en souffrance.

Dans ce contexte, le domaine scolaire est sans doute l'un des domaines d'une possible intervention visant à accompagner la résilience. Il s'avère plus aisé et souvent plus pertinent d'intervenir dans le cadre de la scolarité que de tenter de changer fondamentalement un contexte familial qui se dérobe aux interventions des professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, etc.). Il faut effectivement reconnaître que la structure familiale est fréquemment complexe à appréhender et difficile à approcher.

Partant du principe que le contexte scolaire constitue une occasion d'expérimenter des compétences multiples qui favorisent la résilience des individus qui ont été blessés, certains chercheurs (Tousignant, 1998 ; Terrisse, 2002) ont initié des programmes d'accompagnement de la résilience à destination des enseignants, visant à développer les ressources et les compétences des élèves.

Document 2 : Extrait de « Traumatisme et résilience ». Boris Cyrulnik. Revue CAIRN « Rhizome » n°69-70

La définition de la résilience fait référence à la reprise d'un nouveau développement après un fracas traumatique. Cette définition est très simple et logique. La difficulté réside dans le fait de découvrir les facteurs de résilience. Nous sommes donc obligés de cesser de raisonner en termes dualistes et de causalité linéaire, comme nous l'avons appris à l'Université et avec la culture cartésienne. Nous devons nous entraîner ici à raisonner en termes systémiques. Nous parlerons donc d'un sujet blessé. Celui-ci doit nécessairement être blessé par définition, suite à un trauma physique, verbal ou social – tels que la guerre ou la précarité sociale –, pour que nous puissions parler de résilience. Une représentation verbale, telle que l'affirmation « Tu vas mourir », peut provoquer une modification du système cérébral. Toutefois, si nous laissons le sujet seul sans que celui-ci puisse élaborer son trauma, ou le travailler affectivement, psychologiquement, verbalement et socialement, alors nous le laissons prisonnier de son trauma, qui sera de plus être amené à évoluer. Nous l'inscrivons ainsi sur le tapis roulant du syndrome psycho traumatique. Si, à l'opposé, nous sécurisons la personne et nous l'aidons à faire un travail de représentation verbale après l'avoir sécurisée, nous ne modifions certes pas le trauma, mais nous en transformons sa représentation. Donc, la personne blessée reçoit le décès d'un proche, son expulsion, sa maladie, mais elle n'est pas prisonnière du passé, puisqu'elle peut modifier la connotation affective du trauma.

Rhizome : Quels vont être les facteurs essentiels de résilience ?

Boris Cyrulnik : Dans l'ordre d'apparition nécessaire, nous retrouvons le soutien, puis le sens. Le soutien fait que nous devons d'abord sécuriser un blessé pré verbalement. À ce sujet, la prise en charge des événements traumatiques, tels que des attentats ou des catastrophes naturelles, s'est beaucoup développée. De ce fait, il y aura de plus en plus de psycho traumatismes, mais nous saurons mieux déclencher un processus de résilience. Cependant, il a pu m'arriver d'être scandalisé, voire choqué en tant que praticien par le comportement de certains psychologues ou thérapeutes, aux formations variées, lors de ces événements. En effet, certains passaient parmi les blessés en disant : « Il faut parler tout de suite parce que sinon, vous allez transmettre le trauma et à la troisième génération, ça fera un psychotique. » Je trouve cela un peu absurde et criminel. En effet, certaines personnes traumatisées éprouvent le besoin de parler tout de suite, mais n'éprouvent pas forcément le besoin de parler de leur trauma. Elles éprouvent toutefois le besoin de parler, dans le sens où la parole a une fonction bien plus affective qu'informative. À titre d'exemple, parler à un bébé, c'est bien le sécuriser. Le premier temps est donc constitué par le soutien préverbal, soit le fait de proposer un café, de la présence et de tendre un carnet d'adresses

en précisant : « Pour l'instant vous ne pouvez pas parler, vous serrez les dents parce que vous êtes traumatisé. Un jour vous aurez besoin de parler. Voilà un carnet d'adresses, choisissez. »

Dans ces situations, si les personnes veulent parler d'un match de foot, c'est important d'en parler. Ce qui est essentiel, c'est que les personnes aient le choix de parler comme de se taire, de serrer les dents et de ne pas parler de ça. Si nous forçons une personne à parler, le risque est que cela participe à rajouter une source verbale au traumatisme et, par conséquent, à l'aggraver. Parler ce n'est donc pas réciter le traumatisme. Il s'agit d'élaborer, soit d'ajouter une autre source verbale à la mémoire suite à la source verbale du trauma.

Document 3 : Fiche EDUSCOL « aide aux victimes »



Aide aux victimes d'événements potentiellement traumatiques

Apporter de l'aide aux victimes d'événements traumatiques: le rôle de l'école dans la politique d'ensemble menée par la délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV).

La notion de victime de violence en milieu scolaire est large car elle peut toucher tout élève ayant subi ou ayant révélé dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement, une atteinte à la personne pouvant prendre la forme de menaces, vols, violences verbales, agressions physiques, psychologiques ou à caractère sexuel (violences intra-familiales, notamment) mais également être liée aux conséquences d'un attentat ou d'un autre événement traumatique violent lié aux risques majeurs. La prise en charge concerne aussi tout adulte de la communauté scolaire.

Le cadre de la prise en charge doit renforcer, plus que jamais, la préparation à « l'imprévisible », selon les mots de Michèle Merli, présidente du Conseil national de la protection civile.

L'éducation nationale et ses partenaires institutionnels, ministères de la justice et de l'intérieur, collectivités territoriales et ses partenaires associatifs, ont uni leurs efforts, chacun dans le champ de ses compétences, pour assurer la protection de tous les membres de la communauté éducative. Par nature, la politique publique d'aide aux victimes est interministérielle et transversale.

Le séminaire national du 4 avril 2018

Le premier séminaire national " **Apporter de l'aide aux victimes d'événements traumatiques**" (programme) inscrit au plan national de formation (PNF) a eu lieu le 4 avril 2018 afin de sensibiliser l'ensemble des personnels à cette thématique déjà prise en charge aux différents niveaux territoriaux. La DIAV ne traite pas des questions ordre juridictionnel, conformément au principe d'indépendance de la justice.

L'instruction interministérielle du 10 novembre 2017 renforce la coordination des acteurs institutionnels et crée un centre national de ressources et de la résilience (CNRR).

1° Une cellule interministérielle à l'aide aux victimes (CIAV) est déclenchée par le Premier ministre, en cas d'attentat terroriste. Ce dispositif a été étendu pour les catastrophes climatiques avec l'ouragan Irma. Composée de tous les ministères, la CIAV permet d'éviter d'avoir une vision verticale de l'intervention. De plus, la prise en charge des victimes, qu'elles soient victimes de terrorisme ou d'infractions pénales, doit être pérenne (cf. Nice). En cas d'attentat à l'étranger, la DIAV reste compétente, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assurant le lien. Les dispositifs sont dimensionnés à l'importance de l'événement.

2° L'échelon local opérationnel est le département avec un **comité local d'aide aux victimes (CLAV) par département**, coprésidé par le préfet et le procureur de la République.

3° Afin de prendre en compte l'exposition de la population à tout type de violence et proposer une prise en charge adaptée à chaque individu touché (attentats, catastrophes naturelles, accidents collectifs, violences intra-familiales et autres infractions pénales), un **Centre national de ressources et de résilience (CNRR)** est créé. En effet, améliorer la connaissance du psychotraumatisme permet de renforcer le caractère systémique de la prise en charge. Les violences subies, quelle que soit leur nature et origine ont des impacts durables sur la santé physique et psychique des individus (possible développement de comportements à risques, addictions, désocialisation, échec scolaire, pathologies somatiques, suicides...). On parle ainsi de "psychotraumatismes" ou de "troubles psychiques post-traumatiques" qui requiert sollicite tous les acteurs de la prise en charge, de façon globale, dans le champ de la santé mais aussi sur le plan sociétal. Le CNRR entend être un centre de recherches interdisciplinaires afin de fédérer les actions menées au national et à l'international (cartographie, animation de réseaux) sur ces domaines complexes (recensement, veille, impulsion, orientation). Adossé à un établissement hospitalier, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), le CNRR n'est pas un centre de soins et repose sur la multiplidisciplinarité et l'interministérialité. Le CNRR sera en lien avec le psychiatre référent national de l'urgence médico-psychologique en charge de l'animation du réseau des CUMP.

Le CNRR proposera notamment :

- Des référentiels de pratiques inspirantes,
- Des référentiels de formation, • Un site web.

Les cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP)

Afin de prendre en charge les personnes dites impliquées (non blessées mais présentes), a été créée la première cellule d'urgence médico-psychologique dite CUMP, à la suite des attentats de 1995. Ce dispositif s'insère dans l'organisation nationale des zones de défense et sécurité (7 en métropole) avec une coordination régionale. Les missions de la CUMP sont de s'occuper des victimes ou témoins de traumatismes collectifs, ainsi que les victimes indirectes (endeuillées). La CUMP a aussi le rôle d'animation du réseau.

On parle de CUMP simple (sans moyen alloué) et de CUMP renforcée (en Ile-de-France, par ex.) avec mi-temps médecin et mi-temps paramédical pour une astreinte 24/24 toute l'année.

Un décret de 2013 précise que l'urgence médico-psychologique (UMP) est inscrite dans le code de la santé publique avec rattachement à l'ARS et intervenant toujours avec le SAMU qui déclenche la CUMP. La CUMP peut durer jusqu'à 1 mois après l'événement avec pour missions d'évaluer, trier, prendre en charge les sauveteurs et les soignants.

Le rôle de l'éducation nationale: anticiper, organiser, faciliter, maintenir la continuité pour un environnement rassurant.

La coordination des différents acteurs

Pour l'éducation nationale, il faut distinguer, parmi les situations, différents degrés de proximité. Dans les quartiers ou/et pour un public directement confrontés aux violences (proximité, médiatisation), la place des cellules d'écoute sera importante. Les recteurs et IADASEN, souvent en lien avec la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) interviennent selon la gravité de la situation.

Document 4 : Étude de cas clinique : Romain C.

Romain est le quatrième enfant d'une fratrie de cinq. Alors qu'il est âgé de **5 ans** ½, le service d'action éducative qui suit la famille depuis plusieurs années fait un signalement. En effet, les parents ne parviennent pas à assumer leur rôle éducatif. Les enfants sont considérés comme étant livrés à eux-mêmes. De nombreux conflits éclatent dans le couple et il existe une grande violence au sein de la famille. Les grands-parents maternels et paternels ont longtemps secondé les parents, conscients de leurs difficultés, en prenant en charge leurs petits-enfants pendant des week-ends et des vacances. Le mois suivant le signalement, Isabelle, Romain et Gérald sont confiés aux services de l'ASE, ils intègrent un foyer. Un an et demi plus tard, Romain (il a alors **7 ans**) et son petit frère Gérald sont placés dans une même famille d'accueil.

À son arrivée, Romain manifeste une grande joie d'aller en famille d'accueil. C'est un petit garçon calme et souriant qui s'est rapidement adapté à ses nouvelles conditions de vie. Il a pu trouver auprès du couple d'accueil une sécurité et une stabilité. Romain présente un retard de langage et de parole. Dès le début du placement des difficultés scolaires sont constatées, Romain obtient des résultats faibles, il n'est pas motivé par le travail scolaire et il doute de ses capacités.

Les liens avec ses parents sont maintenus, mais comme ceux-ci se sont séparés et qu'ils n'offrent pas de garanties suffisantes pour accueillir Romain et Gérald à leurs domiciles, des visites mensuelles ont été organisées chez les grands-parents paternels et maternels. Romain parle peu de sa mère et les rares fois où il s'y autorise, ses propos sont négatifs. Ce n'est que deux ans après ce placement que Romain (**9 ans**) peut évoquer des souvenirs de carences importantes et la violence du père. Il est très marqué par l'alcoolisme de son père et il le craint encore.

Au sein de sa famille d'accueil, Romain a découvert une vie de famille agréable où il trouve de l'affection. Il a investi le couple d'accueil. Romain dit qu'il veut rester en famille d'accueil, et qu'il a peur de retourner chez ses parents.

À ses **10 ans**, Romain est en CM1 et ses difficultés d'apprentissage perdurent, son retard scolaire se creuse.

- Nous avons peu d'éléments d'anamnèse précédant le placement de Romain, néanmoins, nous pouvons affirmer qu'il a été victime de négligences graves et de maltraitance physique qui ont conduit à plusieurs placements. Romain ne présente pas de problème de santé grave et s'il rencontre des difficultés sur le plan scolaire, l'évaluation intellectuelle ne révèle pas de déficience intellectuelle.
- Malgré l'évolution de Romain au sein de sa famille d'accueil, il a continué à rencontrer des difficultés à l'école, que ce soit en termes de résultats, de concentration ou d'investissement. Il ne suit pas les apprentissages de son groupe d'âge.

Lorsque nous rencontrons Romain, il est âgé de 12 ans et se présente comme un garçon calme et réservé. Il est très coopérant et désireux de donner satisfaction. S'il répond aux questions, c'est toujours avec beaucoup de retenue, la verbalisation est laborieuse et il s'exprime souvent avec une voix peu audible. De son placement, Romain nous dit qu'il vit chez Monsieur et Madame P., que « ce sont des gens qui m'aident » et que pour lui « c'est mes vrais parents ». À l'évocation de ses parents, il est plus tendu et reste sur la défensive. Après plusieurs rencontres, il évoque spontanément des souvenirs traumatiques et des cauchemars. Il reste profondément marqué par

la violence subie dans son jeune âge, à tel point qu'il se montre attentif à tout ce qui peut dégénérer en conflit et évite tout ce qui a trait à la violence. Sur le plan scolaire, Romain est entré en 6ème, mais dès le début de l'année, au vu de ses difficultés, une réorientation en 6ème SEGPA est envisagée.

Éléments de correction : « École et résilience »

Avertissement : il ne s'agit pas ici d'un corrigé type mais bien d'éléments de correction du sujet proposé

Questions

- 1) Selon vous quels impacts peut avoir un vécu traumatique dans le parcours scolaire d'un élève ?
- 2) En quoi le milieu scolaire peut-il être facteur de risque ou favoriser la résilience chez l'enfant et/ou l'adolescent ?
- 3) Quelle est la fonction du psychologue de l'Éducation Nationale dans l'accompagnement des élèves et des équipes suite à un vécu traumatique ? Vous pouvez appuyer votre argumentation sur vos connaissances et sur le cas clinique présenté (document 4) chez un élève de l'école primaire.

Introduction :

Définition de la résilience, appui sur des auteurs faisant référence dans ce domaine (Romano - Cyrulnik - Marsollier - Tisseron - Pourtois)

Mise en tension entre milieu scolaire et résilience : En quoi l'école peut-elle permettre d'entrer en résilience ?

Lien avec les problématiques rencontrées dans la société actuellement et les événements.

Question 1 : Selon vous quels impacts peut avoir un vécu traumatique dans le parcours scolaire d'un élève ?

Il est attendu qu'un lien fort entre état psychologique de l'élève et résultats scolaires soit tissé par le candidat.

L'analyse devrait apprécier l'individu dans son intégralité et non seulement par le prisme de la scolarité.

En début de cette partie, il est important de mettre en tension le traumatisme et la réussite scolaire.

Définir le champ du traumatisme et le contextualiser avec le parcours d'un élève : quelles interrelations possibles ?

Définitions du traumatisme psychique (différentes selon les théories qui les fondent)

- Approche psychodynamique
- Approche comportementale et cognitive
- Classifications nosologiques actuelles (approche athéorique) DSM et CIM (à définir)

Quelles répercussions du traumatisme ?

Syndrome de stress post traumatique (à définir)

À distinguer du vécu traumatique entendu comme événement de vie fragilisant (exemple des violences intrafamiliales cf. vignette clinique).

Répercussions sur le développement de l'enfant (par extension dans son parcours scolaire) en termes de qualité des relations sociales, de rapport au Savoir, le conflit socio cognitif, la prise en compte de l'autre (vivre ensemble...).

Pour bien apprendre il faut (entre autres) être suffisamment « disponible » sur le plan affectif. Dans le cas contraire, « l'indisponibilité psychique » vient comme obstacle aux apprentissages (freins cognitifs).

Mais pas de causalité linéaire, la notion de parcours est importante, le candidat doit inscrire son action dans un temps long (parcours scolaire).

Identifier les incidences sur le « comportement scolaire » : absence, problème de concentration, inhibition ou agitation, école refuge...

Question 2 : En quoi le milieu scolaire peut-il favoriser la résilience chez l'enfant et/ou l'adolescent ?

Le candidat peut aborder la réponse en fonction des leviers ou des freins permettant de mener à la résilience.

Définir le milieu scolaire, cette question permet de répondre à la mise en tension de l'introduction :

Le candidat peut s'appuyer sur des moments clés de la scolarité (entrée à l'école, passage en élémentaire au collège, changement d'orientation ?).

Définition de la résilience si elle est absente lors de l'introduction générale et les facteurs de résilience (lien social, stratégie de coping, les émotions, le locus de contrôle...).

Milieu scolaire, en tant qu'institution, lieu d'interactions sociales multiples (entre pairs, avec des adultes) dans un cadre structurant (rôles et relations définis).

Le milieu scolaire fait partie des facteurs environnementaux de l'enfant (familial, social, culturel...), cela revient à poser la question plus large du rôle des interactions avec l'environnement sur le développement de l'enfant.

On peut se questionner sur le rôle de l'École sur le développement et le parcours de l'élève (pratiques éducatives, climat scolaire) : facteur de risque ou protecteur.

Le principe d'éducabilité, de développement, d'évolution possible, les effets positifs sur l'engagement scolaire et donc potentiellement sur la résilience.

Les enjeux de la relation, interaction entre l'enseignant et l'élève, la socialisation au sein de l'école comme facteur de résilience. Un environnement scolaire permettant des interactions positives sera susceptible de favoriser la résilience. (Lien avec le document 1 qui encourage des mesures prophylactiques en santé mentale dans le contexte scolaire.)

Des exemples fondés sur les modalités et dispositifs d'accompagnement de l'élève dans l'école et dans la classe sont attendus et à valoriser.

Le candidat peut s'appuyer sur la notion de climat scolaire et celle de résilience.

Le candidat peut nuancer ses propos en émettant l'hypothèse que l'école peut créer des difficultés pour certains élèves ou ne pas permettre de mettre en place un cadre structurant. Une situation dysfonctionnelle serait source d'aggravation.

Le candidat peut évoquer les interactions entre le cadre scolaire, l'environnement familial et les caractéristiques individuelles de l'enfant.

Question 3 : Quelle est la fonction du psychologue de l'Éducation Nationale dans l'accompagnement des élèves et des équipes à la suite d'un vécu traumatique ? Vous pouvez appuyer votre argumentation sur vos connaissances et sur les différents documents présentés (notamment 3 et 4).

Appui sur les missions du psy EN, le référentiel de connaissances et de compétences et le code de déontologie.

Premier élément de réponse attendu, la distinction entre événement (ponctuel) et parcours traumatique (répétition) : conséquences, caractéristiques et types d'accompagnement.

Les interventions du psy EN sont à envisager différemment selon que l'événement traumatique a lieu en milieu scolaire ou hors milieu scolaire.

- En milieu scolaire :

Exemple des situations de crise et de la cellule d'écoute.

Particularité : accompagner dans un même temps des sujets et des collectifs. Coordination avec les différents acteurs, CUMP... (cf. doc 3)

- Hors milieu scolaire :

Savoir repérer des signes de souffrance psychologique (pose la question de la formation des psychologues EN mais aussi de celle des enseignants, l'enfant se confiant d'abord aux adultes familiers), accompagner et orienter (alliance avec la famille et travail en interdisciplinarité) : cadre plus « institutionnel » des missions du psy EN.

Le cas clinique présenté s'inscrit dans le second paradigme (traumatisme hors milieu scolaire).

Deux exemples de dossiers soumis à l'analyse des candidats pour l'épreuve orale (EDA et EDO°

CONCOURS PSYEN SESSION 2021	EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE	Spécialité : EDA
Préparation : 1H30 Durée de l'épreuve : (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	« Étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet (prénom du cas traité) : 6. Clarisse

SUJET

Quelques jours après la rentrée de septembre 2020, une enseignante de CM1 effectue une demande écrite d'aide RASED : « *Clarisse a beaucoup de mal à lire, à écrire et à compter. Elle est en réussite à l'oral, comprend bien les textes lus collectivement. Elle manque de confiance en elle, est très réservée, timide et lente dans le travail. La mère a indiqué qu'un maintien avait été refusé par l'école précédente* ». L'évaluation complémentaire de la lecture par l'enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (maître E) indique « *le décodage est compris mais la vitesse de lecture est extrêmement lente avec de nombreuses confusions* ».

Le psychologue reçoit l'enseignante qui émet immédiatement « *une demande d'Ulis* », jugeant toute différenciation impossible à mettre en place dans sa classe à 28 élèves et qui serait « *de facto inefficace car l'enfant présente des difficultés trop importantes pour rattraper le niveau CM1* ».

Un lien avec la psychologue de son ancienne école est effectué : Clarisse était en difficulté dès le CP, plusieurs équipes éducatives ont eu lieu au fil des années, avec sollicitations sans succès pour la réalisation d'un bilan orthophonique. La demande de maintien n'avait pas abouti, la psychologue ne sait si un dossier avait été déposé ou non.

La sœur aînée avait présenté des difficultés très importantes également (PPS avec AESH) puis elle a eu de graves problèmes de santé ayant entraîné une hospitalisation longue. La communication avec la famille est devenue délicate, notamment avec le père depuis un ou deux ans. La psychologue avait proposé à la famille de réaliser un bilan juste avant que le confinement de mars 2020 ne soit instauré.

Ce n'est qu'après le confinement de mars 2020 qu'un bilan orthophonique a été réalisé à la demande de la famille (Cf. Annexe 1) qui a sollicité un changement d'école pour la rentrée 2020/2021.

Le 1^{er} entretien du psychologue avec la mère et l'enfant se déroule très bien, la mère est dans le dialogue, l'enfant très impliquée explique rapidement ses difficultés, son malaise d'être en échec depuis plusieurs années. Un surpoids s'est développé au fil des années, pris en charge récemment par un médecin spécialiste. La communication avec l'ancienne école paraissant délicate, le psychologue ne cherche pas en à savoir plus dans l'immédiat. La mère indique avoir mesuré l'importance des difficultés de sa fille lors du confinement, elle a pu trouver une orthophoniste en juin, Clarisse a investi positivement la relation avec l'orthophoniste.

Compte rendu du bilan psychologique :

Clarisse est dans la relation, se montre très impliquée pendant toute la situation de bilan. La parole est claire mais on remarque : un léger manque du mot, une faiblesse du vocabulaire temporel, une syntaxe et une grammaticalisation du discours fragiles (exemple « *ils étaient => ils sontaient* »).

Clarisse verbalise être en échec depuis plusieurs années, ne pas « *savoir comment faire pour y arriver* ». Pendant l'évaluation clinique de l'efficacité intellectuelle à l'aide du WISC V, on note que l'estime d'elle-même est faible : à de nombreuses reprises la crainte de ne pas y arriver est forte, provoquant notamment parfois des réponses atypiques aux tout premiers items des premiers subtests passés : une réponse est formulée très rapidement, sans réflexion, comme s'il y avait nécessité impérieuse à répondre. Pour autant il n'y a pas d'auto-dévalorisation exprimée.

Dans ce contexte le niveau est probablement sous-évalué, les valeurs de **l'Indice Composite QIT** se situent *a minima* dans la norme faible, comprises entre 82 & 93, avec pour valeur repère 87.

- **Les valeurs de l'Indice Compréhension Verbale sont dans la norme entre 92 & 108**, avec pour valeur repère 100.
 - Les capacités de catégorisation sont dans la norme avec des difficultés pour trouver à Similitudes Note Standard NS 7 (+/- 1,35) la dénomination exacte de la catégorie attendue : ainsi par deux fois ne trouvant pas « *le bon mot* » elle ne formulera pas d'autres réponses.
 - À Vocabulaire NS 13 (+/- 1,34), on enregistre un nombre important de réponses justes partielles : la concision de la réponse étant moins visée, et Clarisse étant probablement rassurée après avoir passé plus de six subtests, les réponses sont plus développées, Clarisse ne se sent pas gênée par un manque de précision : NS Voc>Sim de 6 points, phénomène présent dans moins de 3% des protocoles.
- **Les valeurs de l'Indice Visuo Spatial sont comprises entre 88 & 101**, avec pour valeur repère 94. Les aptitudes visuo-spatiales se situent donc *a minima* dans la norme : les performances dans les deux situations sont significativement différentes et peu fréquentes (phénomène présent dans moins de 16% des protocoles) : les constructions à Cubes NS 7 (+/- 1,22) sont marquées par de nombreuses hésitations, de multiples essais/erreurs. Rapidement Clarisse paraît/se ressent en difficulté car la réponse n'est pas spontanée, crainte de l'échec et manque de confiance sont nets. La performance est dans la norme à Puzzles NS 11 (+/- 0,94), Clarisse paraissait plus rassurée.
- **Les valeurs de l'Indice Raisonnement Fluide sont dans la norme faible comprises entre 80 & 92**, avec pour valeur repère 85. Les aptitudes de raisonnement inductif et déductif se situent dans la norme faible : Matrices NS 8 (+/- 1,13) & Balances NS 7 (+/- 0,76)
 - À Balances on remarque l'absence de mise en place d'un raisonnement de type numérique (*lorsqu'il convient de multiplier le nombre d'éléments pour trouver la solution*).
 - À Arithmétique NS 7 (+/- 1,02) très rapidement Clarisse indique qu'elle ne sait pas, sans même donner une solution. Le sentiment d'incompétence est au premier plan.
- **Les valeurs de l'Indice Mémoire Travail sont dans la norme faible, comprises entre 79 & 94**, avec pour valeur repère 85. On ne note pas de confusion de sons

dans les chiffres proposés. Dans toutes les tâches avec implication de la mémoire de travail, tous les empans sont instables, réussites et échecs se succèdent. • Mem Chif NS 7 (+/- 1,29) • Mem Images NS 8 (+/- 1,06)

- **Les valeurs de l'Indice Vitesse de Travail sont dans la norme entre 88 & 103**, avec pour valeur repère 95. Ces bonnes performances signent l'investissement dans la situation et l'efficacité des aptitudes impliquées dans ses tâches (*rapidité cognitive, discrimination et mémorisation de stimuli visuels...*). On n'enregistre pas d'erreurs dans les deux situations, juste une ligne non traitée à Symboles NS 9 (+/- 1,45). À Code NS 9 (+/- 1,23) Clarisse ne cesse de verbaliser le codage, le besoin de réassurance demeure important.

Le dessin à consigne D10 (Cf. Annexe 2) est construit en trois bandes comme pour la grande majorité des enfants de son âge. On remarque une micrographie des personnages figurés de dos, une absence de dynamisme. La maison est nettement investie (*disproportionnée par rapport aux autres éléments, nombreux détails*).

QUESTIONS

À partir de cette présentation de la situation et des éléments en annexe, vous traiterez les questions suivantes :

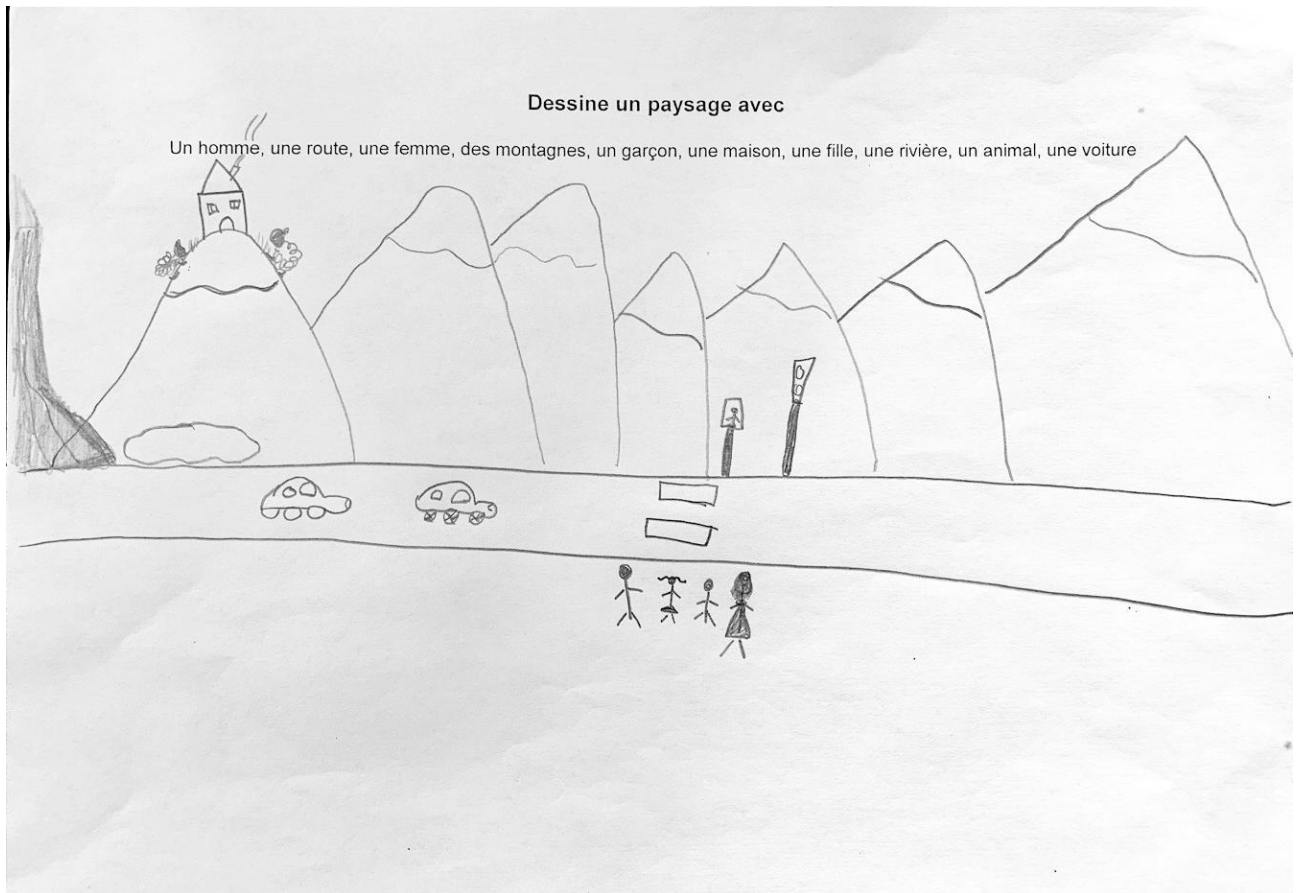
- 1. Vous analyserez cette situation en proposant des hypothèses de travail (avec l'enfant, la famille et l'équipe) pour le/la psychologue E.N. suite à la réalisation du bilan.**
- 2. Quelles démarches d'accompagnement pourraient être envisagées à l'école ?**
- 3. Quel est le rôle du psychologue de l'éducation nationale dans l'accompagnement des équipes pédagogiques pour la compréhension des besoins de l'élève et leur meilleure prise en compte en classe ?**

ANNEXE 1 : extraits choisis de la conclusion du compte rendu du bilan orthophonique (très détaillé, normé) effectué en juin 2020, fin de CE2(...)

Clarisse est une enfant très réservée qui a besoin de temps pour se sentir en confiance et entrer dans la relation avec l'adulte. (...) Clarisse présente donc un trouble du langage écrit, tant sur le versant lecture que sur le versant orthographe. En effet, la lecture est lente et imprécise. Les processus de transcription phonographémique et de reconnaissance visuelle des mots sont fragiles et non automatisés, ce qui cause des erreurs de lecture et une lenteur qui ne permet pas de compenser les troubles.

(...) Les troubles de lecture se répercutent sur les compétences en orthographe. La transcription phonographémique est faible et le stock lexical orthographique est peu conséquent. Il semblerait également que la charge attentionnelle nécessaire à Clarisse pour écrire sous la dictée ne lui permette pas de comprendre ce qui lui est dicté, d'où les erreurs de segmentation. La charge cognitive nécessaire aux processus d'orthographe laisse de côté les aspects grammaticaux de l'orthographe qui sont alors déficitaires. La compréhension écrite est déficitaire, cela étant directement à mettre en lien avec les troubles du déchiffrage du langage écrit (...) les épreuves de production révèlent un trouble d'accès au lexique qui peut être qualifié de manque du mot au vu de la typologie des erreurs. Il ne semble pas y avoir de trouble phonologique ou visuo-attentionnel sous-jacent, cependant les troubles sont sévères et durables.

ANNEXE 2 : dessin à consignes D10



CONCOURS PSYEN SESSION 2021	EPREUVE ORALE D'ADMISSION DU CONCOURS INTERNE	Spécialité : EDO
Préparation : 1h30 Durée de l'épreuve : (Exposé : 20 mn + entretien : 40 mn)	« Étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale »	Intitulé du sujet (prénom du cas traité) : 16. Axel

SUJET : Axel est un jeune déscolarisé, né en juin 2002, suivi au CIO à partir de 2019.

Lors de la première rencontre en 2019, Axel est venu avec sa mère. Il est alors déscolarisé et exprime la volonté de retourner à l'école mais pas dans le même établissement. Axel et sa mère font état d'une histoire complexe marquée par un diagnostic de dyspraxie avec une reconnaissance de la MDPH. Axel a bénéficié d'un suivi à ce titre par une ergothérapeute, une orthophoniste et une psychomotricienne.

De plus, il aurait subi en classe de 5^{ème} un harcèlement scolaire alors qu'il était scolarisé dans son collège de secteur. Cette situation de harcèlement a fait l'objet d'une plainte, d'un jugement et de peines effectives. Axel aurait été fortement fragilisé par cette situation. Une prise en charge psychologique a été mise en place par les parents. Son père, médecin, et sa mère, infirmière, sont séparés. Ils sont très inquiets pour l'avenir de leur fils.

De 2015 à 2017, Axel est scolarisé dans un lycée professionnel agricole avec internat situé dans le nord du département. À la rentrée 2017, il est entré en 2^{nde} commune tertiaire au LP privé à proximité immédiate de son lieu d'habitation conformément à ses vœux. En fin de seconde, le conseil de classe lui a proposé un redoublement.

À la rentrée 2018, il a préféré tester l'entrée dans un lycée privé spécialisé dans les formations techniques pour intégrer un Bac pro Systèmes Numériques car l'informatique l'intéressait. Mais après la session commune, il a été affecté en MELEC, ce qui ne lui a pas convenu. Il a donc démissionné.

La rencontre au CIO lui a alors permis de travailler son projet, les vœux à faire. Axel souhaite travailler dans le domaine du codage informatique. Il ne veut pas de formation en apprentissage et souhaite retourner à temps plein en établissement. Les pistes d'un accompagnement par la mission locale et celle d'un service civique pour attendre la rentrée scolaire sont également évoquées. La psychologue repère chez lui de la tristesse, de la fatigue, du découragement. **Il a été revu en juin**, les vœux d'affectation se portent sur une école de production spécialisée dans le codage ainsi qu'une école privée pour un Bac pro Systèmes Numériques. Axel a eu des rendez-vous et des tests pour les deux écoles.

À la rentrée 2019, Axel s'est bien intégré dans l'école de production mais à partir du confinement, il n'a pas su gérer les huit heures de cours à distance. Il l'explique par le manque de cadre (Cf. Annexe 1). L'école lui a alors proposé des cours de rattrapage pour l'été. En septembre 2020, Axel s'est plié aux tests proposés par l'école de production mais aurait envoyé une mauvaise version. Il n'a pu poursuivre dans l'école.

Il revient au CIO en novembre 2020. Axel veut retourner dans une formation scolaire, c'est tout ce qui lui importe. Il est inscrit à la mission locale qui lui propose des formations *via* le web, mais il refuse car elles ne se déroulent pas en lycée. Aujourd'hui, son projet serait d'intégrer une Première STMG parce qu'il veut obtenir un bac qui lui permettrait des poursuites d'études en BTS. Il ne souhaite plus passer par la voie professionnelle. La psychologue a évoqué avec lui la formation continue adulte mais Axel semble attaché à obtenir un Bac STMG en lycée (Cf. Annexe 2).

QUESTIONS :

- 1- Quelle analyse faites-vous de la situation au regard des éléments fournis ?**
- 2- Comment expliquez-vous la persistance d'Axel à vouloir retourner dans un lycée en formation initiale ?**
- 3- Quelles perspectives d'accompagnement vous semblent pertinentes à approfondir pour ce jeune ?**

ANNEXE 1 : bulletin scolaire de l'école de production

Ecole de production - spécialisation codage et informatique - Décision du conseil de classe Axel

De : Responsable école de production

mar., 07 juil. 2020 14:47

Objet : - Décision du conseil de classe Alexis

À : Parents d'Axel

Bonjour,

Suite au conseil de classe qui s'est déroulé le Lundi 6 Juillet, voici les commentaires des enseignants sur l'année écoulée ainsi que le résultat de l'examen technique (note sur 100).

Technique	Un premier semestre difficile, un second semestre très bon avec un progrès. Axel a commencé à vaincre les difficultés. Bravo !
Français/Histoire Géo	Des progrès en cours de 2nd semestre, Axel s'est ouvert et participe volontiers.
Maths / Physique-chimie	Axel a montré plus de bonne volonté ce semestre, mais la participation reste inexistante, c'est dommage.
Anglais	Axel n'a pas fourni beaucoup de travail ce semestre en anglais, à l'oral comme à l'écrit. C'est dommage, il a des capacités dans la matière. Il faudra montrer plus de sérieux l'an prochain pour progresser encore.
Humain	Au début de ce semestre, Axel s'est peu investi et cela a eu un impact sur ses résultats, avec un non acquis pour avoir fait un copier-coller pour un travail de recherche internet. Pour une autre compétence, il a obtenu un A1 (je sais faire avec de l'aide), alors qu'il est tout à fait capable de réaliser la tâche seul. A la fin de ce semestre, il a eu de meilleurs résultats. Cependant le manque de participation le pénalise. J'espère qu'il a compris les enjeux d'une mise au travail sérieuse en cours. Au vu des résultats à l'examen technique et du manque de sérieux et d'implication au regard d'une formation professionnalisante, le conseil de classe a pris la décision de laisser passer Axel en deuxième année avec les impératifs suivants :
Direction	1. Travail technique pendant les vacances sur CSS 3, Gestionnaire de versions, les bonnes pratiques, Bootstrap et l'appel aux web services. Une évaluation sur ces points sera faite à la rentrée. 2. Un contrat d'engagement de comportement adapté à une formation professionnalisante sera signé au démarrage de l'année scolaire. Tout manquement à ce contrat pourra remettre en question la place d'Axel dans cette formation.
Résultats Examen	Passage en deuxième année avec conditions 60 %

ANNEXE 2 : courrier d'Axel pour intégrer une classe de 1^{ère} STMG

Le 13 Décembre 2020 ...

Objet : Candidature 1^{ère} STMG

Bonjour Madame Monsieur ,

Je vous contacte car je recherche une place dans votre établissement en 1^{ère} STMG.

J'ai un projet bien précis : je souhaite faire un Bac STMG afin d'intégrer par la suite un I.U.T Informatique en section MMI. C'est pourquoi je veux réintégrer une filière classique pour obtenir un bac.

Avant de postuler dans votre école j'ai réalisé une année à l'Ecole de production spécialisée en codage. Malheureusement l'imposition du télétravail et l'incertitude concernant le diplôme délivré ont contribué à la baisse de mes résultats scolaires. Cette baisse de résultat a conduit l'école à me conseiller une réorientation. C'est pourquoi je me tourne vers vous aujourd'hui. De plus la voie du bac offerte par votre école me convient plus que celle sur laquelle mon ancien établissement m'aurait amené si j'avais fini ma scolarité en son sein.

Puisque j'ai déjà suivi une formation d'informatique je possède déjà des connaissances, notamment en développement web (Html,Js,Css...).

Je reste disponible pour toutes informations supplémentaires ou prise de contact relative à ma demande.

Respectueusement,

Axel